RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE – Union – Discipline – Travail
Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)
BP 1093 Yamoussoukro – inphb.edu.ci

DÉCISION PORTANT INTÉGRATION DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX ODD DANS LES FORMATIONS DE L'INP-HB

Decision on Education for Sustainable Development and the SDGs

Référence	INP-HB/DG/DEC/ODD/08/2026
Adoptée par	Décision du Directeur Général n° ……. du 02/11/2026
Dernière révision	02/10/2026
Service responsable	Direction générale adjointe chargée de la pédagogie et de la vie étudiante, avec la DQSSE
ODD concernés	ODD 4 (cible 4.7) ; ODD 17 (cible 17.16)
Indicateurs THE couverts	17.4.1 ; 17.4.2 ; 17.4.3 ; 17.4.4 ; 4.3.5

Article 1 – Objet

La présente décision rend obligatoire, pour tous les étudiants de l'INP-HB, une éducation au développement durable et aux Objectifs de développement durable, organise son intégration progressive dans toutes les formations, et précise l'offre de formations spécialisées et d'actions éducatives destinées à la communauté. Elle contribue aux ODD 4 et 17.

Article 2 – Champ d'application

La présente décision s'applique à toutes les écoles de l'INP-HB (EPGE, ESMG, ESTP, ESI, ESCPE, ESCAE, ESA, EFSPC, ESAS), aux écoles doctorales (ED STI et ED SAPT) et à l'ensemble de leurs filières et formations (formation initiale et formation continue), aux enseignants et aux étudiants, ainsi qu'aux actions de formation conduites par l'INP-HB au bénéfice de la communauté.

Article 3 – Références

La présente décision s'appuie notamment sur les textes suivants :

- Décret n° 96-678 du 4 septembre 1996 portant création de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny et textes subséquents
- Plan d'orientation stratégique (POS) 2026-2030 de l'INP-HB, notamment ses axes 4 (formation continue) et 5 (contribution au développement des communautés)
- Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable
- Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies (cible 4.7)

Article 4 – Définitions

Au sens de la présente décision, on entend par :

- **Éducation au développement durable :** enseignements qui permettent aux étudiants de comprendre les ODD et d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et économiques à leur futur métier.
- **Formation spécialisée en durabilité :** diplôme, parcours ou option dont l'objet principal est le développement durable.

Article 5 – Engagements

Par la présente décision, l'INP-HB prend les engagements suivants.

5.1. Module transversal obligatoire « ABC du développement durable et des ODD »

Un module transversal « ABC du développement durable et des ODD » deviendra obligatoire pour tous les étudiants de première année de chaque cycle, dans toutes les écoles ; il est évalué par un QCM et/ou un mini-projet.

Son contenu couvre au minimum : les 17 ODD et leurs cibles, les enjeux propres à la Côte d'Ivoire, la transition écologique et énergétique, l'économie circulaire, l'éthique et la responsabilité sociétale de l'ingénieur et du cadre.

5.2. Intégration transversale dans toutes les maquettes

Chaque formation intègre progressivement au moins une compétence liée aux ODD dans ses unités d'enseignement de spécialité ; la DQSSE réalise un état des lieux annuel des maquettes.

5.3. Formations spécialisées en durabilité

L'INP-HB maintient et développe un catalogue de formations spécialisées en durabilité, publié sur son site : Master en ingénierie de la valorisation des déchets (MIVD), Master MAESTRO et Master ECOTEDD (CEA-VALOPRO), Master MAREMA, Master et licence professionnelle Efficacité énergétique, Mastère spécialisé ETRE, formation Économie circulaire et RSE (EFSPC).

5.4. Éducation aux ODD pour la communauté

L'INP-HB propose chaque année des actions éducatives sur les ODD destinées : aux anciens élèves (conférences, formations courtes, avec la Fondation INP-HB) ; à la population locale (formations courtes du CEA-VALOPRO, « INP-HB OD Day » ouvert aux riverains) ; aux personnes déplacées ou réfugiées, en partenariat avec les organismes compétents.

5.5. Accès non discriminatoire à la formation tout au long de la vie

L'accès aux formations continues et aux formations courtes de l'INP-HB est ouvert à toute personne remplissant les conditions pédagogiques, sans discrimination ; une part des places est offerte gratuitement ou à tarif réduit, notamment aux étudiants et aux publics vulnérables.

5.6. Évaluation des connaissances en durabilité

Les acquis des étudiants en durabilité sont évalués, à titre expérimental, par un test standardisé (de type Sulitest) sur une cohorte chaque année.

Article 6 – Mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de la présente décision, l'INP-HB prévoit les actions suivantes :

1. Élaboration du syllabus du module « ABC du développement durable et des ODD » par un groupe de travail pédagogique, et validation par le conseil scientifique.
2. Formation des enseignants intervenants.
3. Organisation annuelle de la journée institutionnelle des ODD « INP-HB OD Day ».
4. Publication du catalogue des formations en durabilité sur le site de l'INP-HB.

Article 7 – Rôles et responsabilités

- **Direction générale :** signe la décision.
- **Direction des études et directeurs d'école :** intègrent le module dans les maquettes et les emplois du temps.
- **DQSSE :** suit l'intégration des ODD dans les maquettes et l'évaluation.
- **CEA-VALOPRO, EFSPC, Fondation INP-HB :** conduisent les actions envers la communauté et les anciens élèves.
- **Comité ODD :** publie les indicateurs dans le rapport ODD.

Article 8 – Suivi et indicateurs

Les indicateurs clés en lien avec l'éducation au développement durable et aux ODD sont mesurés chaque année par le service responsable, transmis au Comité ODD et publiés dans le rapport ODD de l'INP-HB.

Article 9 – Sensibilisation et formation

La décision est présentée aux équipes pédagogiques en début d'année et aux étudiants lors de la rentrée ; le catalogue des formations en durabilité est publié en ligne.

Article 10 – Révision

La présente décision est revue au moins tous les trois (3) ans, ou plus tôt en cas d'évolution réglementaire, d'incident significatif ou de recommandation du Comité ODD. La date de dernière révision est mise à jour en première page.

Article 11 – Publication et entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est publiée sur le site internet de l'INP-HB (inphb.edu.ci), où elle reste librement accessible, et portée à la connaissance des personnels, des étudiants et des prestataires concernés.

Fait à Yamoussoukro, le 02/11/2026

Le Directeur Général

Dr Moussa Abdoul Kader DIABY